



Fondation pour l'agriculture  
et la ruralité dans le monde  
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE



# OFFICE DU NIGER : QUELLES REALITES ENTRE ACCAPAREMENT DES TERRES ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE ?

**Auteur :** Troy B., Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde.

**Août 2010**

**Contact:** Billy Troy, [billy.troy@fondation-farm.org](mailto:billy.troy@fondation-farm.org), +33 1 43 23 00 10  
Cette note est disponible sur le site <http://www.fondation-farm.org>

L'objet de cette note est de présenter et discuter des informations récentes recueillies sur l'évolution des aménagements et des investissements étrangers dans la zone de l'Office du Niger au Mali.

Les informations sont tirées de la bibliographie, de visites de terrain et d'entretiens avec un certain nombre d'acteurs. Elles ne visent pas l'exhaustivité. La problématique traitée est complexe et sujet à de nombreuses incertitudes non encore éclaircies. Cette note n'a pas vocation à répondre à tous les questionnements, mais plutôt à présenter plusieurs points clés dans les débats en cours.

## I. L'Office du Niger : de fortes mutations depuis 20 ans

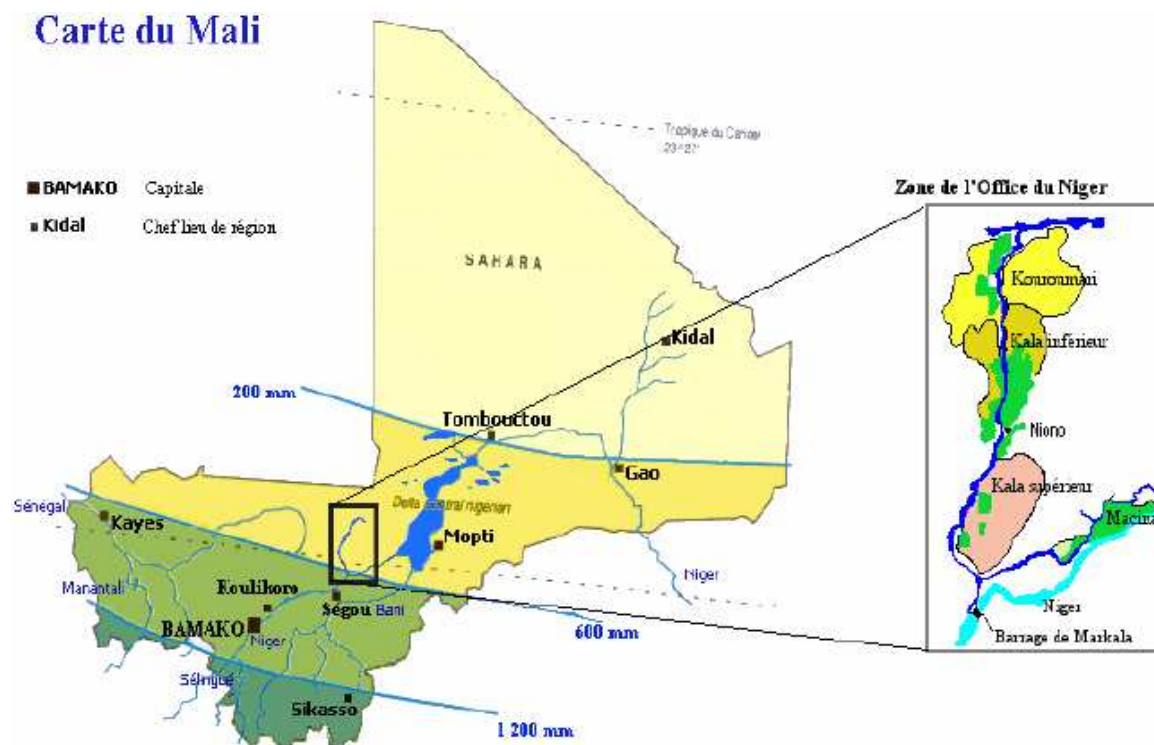
L'Office du Niger au Mali est un périmètre irrigué situé en rive gauche du fleuve Niger, dans le delta intérieur, à environ 30 km en aval de Ségou et à 250 km en aval de Bamako (cf. carte en Figure 1). **Les périmètres irrigués représentent aujourd'hui environ 100 000 ha, installés dans le delta mort du fleuve, dont les productions principales sont le riz, le maraîchage, le sucre et les produits d'élevage.** Aujourd'hui la population concernée représente environ 500 000 personnes, la population du Mali étant de 14,5 millions d'habitants (chiffres du dernier recensement de 2009) et elle devrait passer à un peu moins de 25 millions d'ici 2025. Environ 25 000 exploitations familiales sont installées sur la zone, avec une superficie moyenne inférieure à 4 ha.

**Les possibilités d'extension du domaine aménagé sont importantes**, avec un potentiel estimé dès les années 1930, à la conception du projet, d'environ 1 000 000 ha de sols aptes à la culture irriguée avec une irrigation gravitaire à partir du barrage de Markala. Cependant, les études sur la disponibilité en eau sont beaucoup moins optimistes et évaluent le potentiel irrigable avec les techniques actuelles d'irrigation (gravitaire) à 250 000 ha environ.

**La zone de l'Office du Niger a connu une évolution spectaculaire des performances agricoles depuis les années 1980**, et qui en font une « success story » de ce point de vue. Entre 1980 et 2006, les rendements en riz ont été multipliés par 4 pour atteindre environ 6 t/ha (selon les statistiques de l'Office du Niger, d'autres études faisant état de rendement moyens plus faibles). La surface irriguée (système gravitaire essentiellement) a plus que doublé et représente aujourd'hui 100 000 ha, et la production de riz est passée de

60 000 à plus de 500 000 tonnes par an (soit environ la moitié de la production nationale). Cette croissance a été entraînée par la réhabilitation des infrastructures, l'introduction de techniques intensives, la libéralisation du système économique, la responsabilisation des producteurs et une demande en riz et en produits maraichers (échalote) en forte progression.

**Depuis la fin des années 1990, l'extension des superficies aménagées a repris.** Elle constitue l'enjeu majeur du développement de la zone. La croissance démographique, l'arrivée de migrants et les modes de gestion du périmètre entraînent une pression accrue sur les ressources en terres et en eau.



**Figure 1 : Carte du Mali et localisation de l'Office du Niger (source : Bélières et al., 2007)**

L'Office du Niger, créé en 1932, est l'établissement public qui a la responsabilité de l'aménagement de la zone. Les missions de l'Office sont :

- **la gestion de l'eau,**
- **la gestion des hydro-aménagements,** notamment les canaux primaires et secondaires. Les canaux tertiaires sont de la responsabilité des agriculteurs,
- **la gestion des terres.** L'Etat est propriétaire du foncier et délègue la gérance des terres à l'Office du Niger. L'Office attribue des surfaces aménagées aux agriculteurs (sous forme de contrat annuel d'exploitation ou de permis d'exploitation agricole), qui ont un droit d'usufruit tant qu'ils respectent le cahier de charges et notamment qu'ils payent une redevance hydraulique chaque saison de culture. Ce droit est transmissible aux héritiers.

**Le système de gestion hydro-agricole** sur la zone de l'Office du Niger se décompose ainsi de la manière suivante (Bélières et al., 2007):

- **un réseau hydraulique** dont la gestion est assurée par l'Office avec la concertation de comités paritaires (Office et représentants des exploitants) pour la distribution de l'eau et la maintenance des canaux et ouvrages.

- **un foncier aménagé** propriété de l'Etat attribué à des familles (correspondant en général à des exploitations agricoles familiales) avec des statuts fonciers spécifiques à la zone Office du Niger et une concertation par des comités paritaires Office/ producteurs.
- **un foncier non aménagé** propriété de l'Etat dont une grande partie est un «foncier en attente d'aménagement», l'ensemble constituant un espace agropastoral géré de manière traditionnelle par les populations locales. Dans ce cadre, l'Office du Niger peut attribuer sous forme de bail des terres non aménagées à des promoteurs qui s'engagent à aménager et mettre en valeur ces terres.
- **un dispositif pour le pilotage du développement de la zone** dans laquelle l'Office du Niger occupe la place principale. **L'objectif est d'atteindre 120 000 ha aménagés supplémentaires d'ici 2020.**

**L'Office du Niger dispose d'une représentation spécifique de la profession agricole** avec des délégués généraux des exploitants et, depuis 1994, des délégués de comités paritaires de gestion du foncier et de l'eau. Mais ce système de représentation ne s'appuie pas sur des organisations structurées. **Les organisations de producteurs estiment qu'elles sont sous-représentées dans les instances.**

**La poursuite du développement de la zone, après 20 ans d'évolutions majeures, passe par la gestion de plusieurs enjeux essentiels :**

- L'organisation de l'approvisionnement en intrants (engrais essentiellement),
- La gestion foncière et la gestion de l'eau,
- Le maintien de l'intensification agricole.

## **II. Les investissements pour de nouvelles surfaces agricoles : de multiples annonces, quelles réalités ?**

Dans la perspective de poursuivre ce développement agricole au sein de la zone de l'Office du Niger, il est affiché un objectif **d'augmentation de 120 000 ha d'ici 2020 des terres sous irrigation à l'Office du Niger, ce qui amènerait les terres irriguées de cette zone à environ 220 000 ha.**

**Dans ce cadre de multiples investissements sont prévus.** Les projets sont nombreux et portés par des acteurs de type différent : entreprises maliennes et étrangères (éventuellement appuyées par leur Etat d'origine), investisseurs privés, organisations régionales, bailleurs de l'aide publique au développement. Les gros investissements réalisés ou prévus (plus de 2 000 ha) représenteraient plus de 300 000 ha. Or dans la réalité les projets d'aménagements sont loin d'atteindre ce niveau. **Les annonces dépassent amplement les réalisations,** comme l'illustre le cas des projets analysés dans la suite de cette note.

**Trois grands projets** seront détaillés ici, car leur analyse permet de révéler plusieurs paramètres déterminants du contexte de l'aménagement de nouvelles surfaces à l'Office du Niger : les projets Malybia, MCA (Millennium Challenge Account) et UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-africaine). La carte présentée en Figure 2 donne la localisation de ces projets.

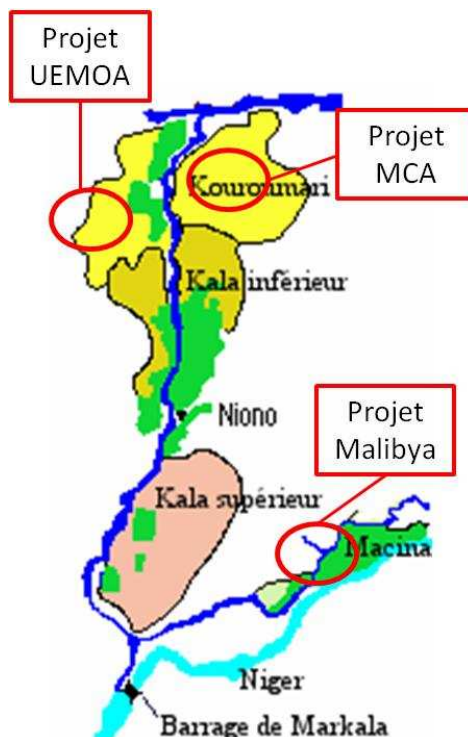


Figure 2 : Localisation de 3 grands projets d'aménagements prévus à l'Office du Niger (source : auteur d'après Bélières et al., 2007)

### 1. PROJET MALIBYA

Un accord a été conclu entre la Libye et le Mali pour l'aménagement et l'exploitation de 100 000 ha dans la zone de l'Office du Niger. La zone concernée est située à Kolongotomo, à environ 45 km à l'ouest de Macina. La réalisation de ce projet est confiée à Malibya, une société financée par la Libye basée à Bamako. Il s'agit d'une filiale du Lybia Africa Investment Portfolio, issue du fonds souverain libyen. Il est à noter que les termes de l'accord en question ne sont pas rendus publics.

La première étape du projet concerne la construction d'un canal d'irrigation et d'une route goudronnée. Ce canal, d'une longueur de 40 km, et de 100 à 120 m de large, a été terminé en juin 2010 (cf. photo en Figure 3). La route qui le longe (40 km de long également) est également terminée. Il était prévu que ce chantier soit terminé fin 2009 : il n'a donc accusé qu'un retard assez léger. Le canal relie ainsi Kolongotomo au site du projet dans la zone de Boky-Wèrè. Le coût de ces constructions est estimé à 25 milliards de FCFA (environ 38 millions d'euros). Le chantier a été réalisé par une entreprise chinoise, CGC.

Pour l'instant il n'y a pas d'aménagement agricole ni d'exploitation irriguée à partir du canal. Néanmoins des études ont été réalisées pour l'aménagement d'une première tranche de 25 000 ha. Par ailleurs le projet prévoit également des activités d'élevage et agro-industrielles (production et transformation de tomates, abattoir, laboratoires). Pour cette première tranche, les objectifs de production sont de 200 000 tonnes par an pour le riz (soit une moyenne de 8 t/ha pour 25 000 ha) et de 25 000 tonnes de viande par an. Les niveaux de rendements affichés doivent être obtenus avec des variétés de riz hybride fournies par une société chinoise.



**Figure 3 : le canal Malibya à Kolongotomo – 16 juin 2010 (crédit photo : FARM)**

**Des informations assez partielles sont disponibles sur les modalités d’attribution des nouvelles exploitations irriguées qui seraient liées à ce canal**, et l’on peut se demander si elles ont été fixées définitivement. Sur les derniers 22 km du canal, les aménagements seraient directement sous la gestion et l’autorité de Malibya. Ils correspondraient aux 100 000 ha prévus et seraient destinés au secteur privé. Sur la première partie du canal, longue de 18 km, les aménagements pourraient être réalisés sans nécessiter l’accord de Malibya, et seraient destinés à des producteurs locaux. A ce stade on ne connaît pas le mode de mise en valeur qui sera appliqué (régie, location ou vente à des privés, ou à de petits agriculteurs). **La prise en compte des populations résidentes sur les zones du projet n’est pas clarifiée.** On ne sait pas si elles pourront disposer d’exploitations liées au projet ni si des compensations sont prévues en cas de déplacement.

**De même, la question de la destination des produits agricoles semble loin d’être tranchée.** Les responsables libyens du projet affirment dans leurs déclarations que la production est destinée au marché local pour parvenir à l’auto suffisance alimentaire au Mali. Néanmoins il est également évoqué la couverture des besoins du Mali, de la Libye et de tous les autres pays du CEN-SAD (Communauté des Etats Sahélo-Sahariens). Une hypothèse pourrait être que la Libye souhaite produire suffisamment sur les 100 000 ha pour contribuer à l’approvisionnement du Mali et de la Libye.

**Le dimensionnement du canal pose la question de la faisabilité et la durabilité de l’approvisionnement en eau d’irrigation.** En effet la capacité prévue du canal est de 130 m<sup>3</sup>/s pour irriguer les 100 000 ha potentiels. Or le prélèvement annuel au barrage de Markala pour l’Office du Niger est actuellement d’environ 82 m<sup>3</sup>/s, et le canal a une capacité maximale de 200 m<sup>3</sup>/s. Le canal Malibya dépend de Markala pour la prise d’eau. Les infrastructures actuelles semblent donc insuffisantes pour fournir le débit prévu par le projet.

Par ailleurs, si le niveau de prélèvement annuel à Markala pour les zones irriguées existantes (82 m<sup>3</sup>/s) reste limité par rapport au débit annuel moyen du fleuve Niger en ce point (1 458 m<sup>3</sup>/s), au moment de la période d’étiage (qui correspond à la contre saison agricole) les prélèvements exercés représentent 50 % à 80 % de l’apport du fleuve. **Un prélèvement supplémentaire du niveau de celui de Malibya présente alors 2 risques majeurs :**

- **Une compétition directe pour l’accès à l’eau dans la zone de l’Office entre Malibya et les zones irriguées existantes.** Cette compétition serait particulièrement forte pour la contre-saison. Des tensions sont déjà perceptibles. Ainsi Malibya a exprimé le souhait d’avoir une priorité sur l’accès à l’eau en contre saison. D’autre part, certains irrigants de la zone de l’Office constatent que depuis 2 ans la redevance pour la contre saison a fortement augmenté et considèrent que l’Office souhaite par ce biais décourager la production pour pouvoir réserver l’eau à d’autres projets tels que Malibya.

- **En termes d'impact sur la ressource en eau du fleuve Niger**, la mise en service du canal Malibya pourrait exercer une pression supplémentaire forte sur la ressource en étiage, et contribuer à atténuer la crue du Niger. Ces deux phénomènes peuvent avoir des **conséquences très négatives pour la zone du delta intérieur du Niger** située à 250 km en aval dans la région de Mopti. En effet dans ce vaste territoire de 35 000 km<sup>2</sup> une population d'un million de personnes dépend des apports du fleuve pour de nombreuses activités dont la pêche et l'agriculture (Marie et al, 2007).

## 2. PROJETS MCA ET UEMOA

Ces deux autres grands projets sont situés au nord de la zone de l'Office du Niger (cf. carte en Figure 2). Ils sont à distinguer du projet Malibya car ils sont conçus comme des projets de développement.

- **Le projet MCA - Millenium Challenge Account**

**Il est financé par l'aide au développement des USA**, et mis en œuvre via le Millenium Challenge Corporation (MCC). Les projets MCA sont développés dans un ensemble de pays éligibles dont le Mali fait partie. Au Mali le projet a 2 composantes : la modernisation de l'aéroport de Bamako et le développement agricole en zone de l'Office du Niger.

**Sur le volet agricole, il est prévu d'aménager 14 000 ha irrigués** sur les territoires des communes de Diabaly et Dogofry. Par ailleurs, il est prévu la construction d'une route bitumée de 81 km entre Niono et Goma-Coura (commune de Dogofry). Le budget du projet s'élève à environ 120 milliards de FCFA (environ 180 millions d'euros) sur une durée de 5 ans.

**La première tranche du projet concerne 5 200 ha.** Les travaux d'aménagement ont démarré en janvier 2010 (cf. photo en Figure 4), et **il est annoncé que 1 000 ha sont prêts pour la campagne agricole 2010/2011.** Ces surfaces ont vocation à être mises à disposition des « personnes affectées par le projet » (c'est-à-dire des populations déjà installées sur ces terres) pour la production de riz.



**Figure 4 : Lancement des travaux d'aménagement du périmètre de Alatona – janvier 2010 (source : site internet du MCA Mali).**

On peut souligner 2 caractéristiques importantes du projet :

## 1. La gestion du foncier

Le projet MCA s'est donné pour objectif de fonctionner sur **l'attribution de titres fonciers officiels pour les exploitants**, ce qui est nouveau par rapport au fonctionnement du reste de la zone (en dehors d'expériences ponctuelles à valeur de test). Ainsi, pour la première phase, les 5 200 ha seront divisés en lots de 5 ha chacun. Les titres doivent être vendus à des citoyens maliens, « remplissant un certain nombre de critères fondés sur la rentabilité économique, financière et la capacité technique de production dans le domaine de l'irrigation ». Les « personnes affectées par le projet » bénéficieront d'une priorité dans l'attribution des terres, et d'autre part recevront 2 ha gratuits sur les 5 ha du lot. Par ailleurs des titres fonciers pour le maraîchage seront attribués gratuitement à des associations de femmes faisant partie des « personnes affectées par le projet ».

**Le paiement des titres pourra s'étaler sur une période de 20 ans, à un « prix de cession supportable pour les paysans »** selon le site internet du projet. La gestion de la propriété restera confiée à une autorité spéciale créée par le MCA, tant que les propriétaires des titres n'auront pas entièrement fini de les payer. Pour les phases suivantes du projet, il est prévu que la taille des lots augmente (10 puis 30 ha et plus).

Les points suivants devront être suivis avec attention :

- **Les populations locales vont-elles jouer le jeu de ce système ?** Parmi ces populations se trouvent de nombreux éleveurs pauvres, dont on peut se demander s'ils auront les moyens de se lancer dans l'agriculture. Dans le cas contraire des tensions sur la terre pourraient se développer.
- **Qui achètera les titres fonciers mis en vente ?** Il n'est pas exclu que de grands exploitants rachètent leurs titres aux agriculteurs « affectés par le projet » pour lesquels il est souhaité une priorité dans l'attribution des terres. Par ailleurs on peut se demander comment évolueront les conditions de nationalité pour l'acquisition des terres, point clé vis-à-vis des acquisitions par des ressortissants non maliens. La loi malienne réserve le titre foncier aux citoyens maliens, mais il n'est pas exclu que des baux emphytéotiques puissent être utilisés.
- **Quelle répartition entre petits producteurs et grands investisseurs ?** Les critères d'octroi des terres annoncés concernant « la rentabilité économique, financière et la capacité technique de production dans le domaine de l'irrigation » ne sont pas précisés. Ceci pourrait engendrer une exclusion de petits agriculteurs qui auraient le potentiel de moderniser leurs exploitations mais à une allure moins rapide que l'agro-business. L'objectif affiché est de faire coexister les deux mais on peut se demander comment cela se réalisera dans la pratique.

## 2. L'accompagnement

Le projet MCA annonce plusieurs actions d'accompagnement:

- **L'octroi de kits de démarrage** : chaque exploitation doit recevoir des intrants (engrais, semences) et du matériel de traction animale (paire de bœufs, charrette).
- **La formation des populations bénéficiaires** : techniques agronomiques, gestion de l'eau, foncier.
- **La réinstallation des populations « affectées par le projet »**, avec la construction d'infrastructures sociales (eau potable, latrines, écoles etc.). Le contrat pour la réalisation de ces infrastructures a été signé en février 2010.

**On peut noter avec intérêt l'existence de ce dispositif**, dont la mise en œuvre concrète sur le terrain sera déterminante. Toutefois on peut s'interroger sur son impact à long terme sur la durabilité économique des exploitations. En effet cet accompagnement semble limité à la mise en service des aménagements (kits de démarrage). Or **la montée en puissance d'exploitations qui gèrent leur approvisionnement et leur commercialisation n'est pas instantanée et nécessite certainement un appui pluri- annuel**. En particulier l'accès au crédit et les relations avec les systèmes financiers ne semblent pas être abordés par le projet.

- **Le projet UEMOA - Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine**

**Ce projet vise à aménager 11 000 ha irrigués** dans la zone de la commune de Sokolo (cf. carte en Figure 2). L'irrigation sera permise par le prolongement du canal adducteur dans la zone de Kouroumari. **La première phase du projet consiste à réaliser 5 000 ha avant 2012. A ce stade des études ont été réalisées mais les travaux n'ont pas commencé.**

**La gestion des terres prévue dans ce projet repose sur l'attribution de titres fonciers**, de manière relativement similaire au projet MCA. Les aménagements seront cédés à des citoyens des 8 pays de la zone UEMOA par lots de 9, 21 ou 48 ha. Ce sont donc des lots plutôt grands par rapport à la taille moyenne des exploitations irriguées sur le reste de la zone de l'Office.

La question du type de titre foncier à attribuer en fonction de la nationalité (citoyens maliens ou non) ne semble pas tranchée. **Par ailleurs il y a peu d'information sur l'identité et la nationalité des agriculteurs qui exploiteraient ces terres.** On ne sait pas si les populations locales pourront bénéficier de parcelles, ni si des mesures d'accompagnement sont prévues.

**Ce projet soulève le même type de question que le projet MCA** : qui sera finalement détenteur des titres fonciers nouvellement créés ? Comment les populations déjà installées vont réagir face à ce nouveau système ?

### **III. Les grands projets d'aménagement : réelle phase de développement de la zone ou déstabilisation de la « success story » ?**

La situation actuelle des différents développements des projets d'aménagements dans la zone de l'Office du Niger fait apparaître les constats suivants :

- **Les projets d'aménagements ont bien démarré concrètement.** Les chantiers sont lancés et ont déjà permis plusieurs réalisations. Le projet MCA est le plus avancé puisque 1 000 ha devraient être cultivés en 2010.
- **Toutefois le rythme des constructions est loin des objectifs initialement prévus.** Pour les 3 projets détaillés dans cette note, les objectifs des premières phases des projets correspondent à moins de la moitié des surfaces envisagées. Or la réalisation de ces premières phases est elle – même loin d'être assurée à ce stade.
- **La direction de l'Office du Niger affiche une stratégie de recadrage des projets.** A ce stade 650 000 ha nouveaux ont été attribués par l'Office, mais l'attribution ne sera validée que si les études pour l'aménagement sont réalisées en moins d'un an. Pour l'instant 43 000 ha sont dans ce cas.
- **Il est très difficile d'estimer qui seront les bénéficiaires finaux de ces projets**, entre producteurs locaux et grands investisseurs. **Par ailleurs la destination des produits agricoles n'est pas connue**, entre marché local ou exportation vers des pays et des zones demandeurs.



**En fait ces projets de grande ampleur exacerbent des points de tension forts déjà à l'œuvre dans la zone, et présentent plusieurs facteurs de risque mais aussi d'opportunités :**

- **La gestion du foncier**

Les projets MCA et UEOMA prévoient de mettre en place **un système spécifique basé sur des titres individuels officiels. Cette démarche peut être porteuse d'innovations.** En effet le statut foncier actuel, basé sur le paiement de la redevance, est relativement précaire et n'est pas nécessairement de nature à favoriser les investissements. Le système de ces titres individuels peut présenter des atouts en termes de sécurisation pour les agriculteurs.

**Toutefois, les modalités d'attribution ne sont pas réellement claires à ce stade.** Il y a peu d'éléments sur le cahier des charges qui sera attaché à la propriété. Par ailleurs ce système peut donner lieu à des reventes de titres importantes par des petits exploitants en difficulté. Il est donc difficile de savoir quelle sera la répartition des nouvelles terres entre producteurs locaux, non- maliens, et grands investisseurs.

**Ainsi certaines analyses notent l'intérêt de l'évolution de la gestion du foncier mais proposent des alternatives :**

- **des baux emphytéotiques** (50, 99 ans) qui seraient acquis par les agriculteurs. Ceux-ci garantiraient l'usufruit sur une longue période, et pourraient servir de garantie pour contracter des prêts. C'est une solution mise en avant par le Sexagon, syndicat des producteurs de la zone de l'Office.
- **des contrats entre investisseurs et producteurs:** les investisseurs bénéficieraient de la propriété pendant une période donnée (par exemple 10 ans), puis la transfèreraient aux producteurs qui continueraient à leur vendre leur production.
- **des « joint-ventures »** où la propriété serait partagée entre les agriculteurs et les investisseurs.

Enfin la question de la mise en place d'une **instance de régulation pour la gestion de la propriété** reste ouverte.

- **La gestion de l'eau**

**La zone de l'Office représente un prélèvement d'eau important** vis-à-vis de la ressource en eau du fleuve Niger dans son cours supérieur (jusqu'au delta intérieur). Il existe certainement encore des marges de manœuvre pour l'augmentation des prélèvements, mais qui doivent être quantifiées précisément et dont on sait déjà qu'elles seront limitées en ce qui concerne la période de la contre saison.

**Or peu d'informations sont disponibles sur l'impact des nouveaux aménagements en termes de besoins supplémentaires en eau.** Certaines études mettent en avant les risques importants pour le delta intérieur du Niger situé en aval (Marie et al., 2007). Cette situation peut engendrer des tensions fortes sur l'allocation de la ressource en eau entre les nouvelles zones irriguées et les exploitations existantes. Un climat de compétition autour de la ressource en contre saison semble d'ailleurs progressivement se développer.

**Dans ce contexte la question de l'efficacité de l'utilisation de l'eau est certainement un point clé.** En effet il existe un potentiel de gain de productivité important à ce niveau. Certaines études estiment que 25 % du volume livré par Markala est effectivement utilisé par les cultures dans la zone de l'Office. **Les projets de nouveaux aménagements ne semblent pas aborder cette question de manière significative.** Or ces nouveaux aménagements, et les incertitudes qu'ils font peser sur la durabilité de l'accès à l'eau, pourraient être l'occasion d'initiatives structurantes pour une gestion de l'eau plus efficace à l'échelle de la zone. Des systèmes d'irrigation plus économes pourraient être utilisés de même que des cultures moins consommatrices en eau.

- **La maîtrise de l'intensification**

**Les nouvelles surfaces aménagées sont conçues pour permettre une intensification** basée sur l'irrigation en maîtrise totale. Le projet Malibya se fixe d'ailleurs des objectifs ambitieux en termes de rendement (8 t/ha). Or sur la zone de l'Office le rendement moyen se situerait légèrement en dessous de 6t/ha selon l'Office du Niger, et selon certaines études autour 4 t/ha. Il est sensiblement inférieur pour les exploitations hors zones irriguées, qui sont celles où s'implantent les projets.

**L'atteinte rapide de ces objectifs de rendement nécessite des investissements et un accompagnement des producteurs locaux** particulièrement conséquents pour dépasser les contraintes à l'œuvre : maîtrise de nouveaux itinéraires techniques, faible degré de mécanisation, difficultés des filières d'approvisionnement en intrants, gestion de la commercialisation.

**Or il est difficile de percevoir si et comment d'éventuels dispositifs d'accompagnement seraient mis en œuvre.** Le projet MCA est le plus avancé sur ce point. Néanmoins la durée de l'accompagnement pose question et il existe un risque d'arrêt brutal à court terme à la fin du projet.

**Dans ce cadre, on peut s'interroger sur le peu d'actions prévues en termes d'appui à la structuration de la profession.** Les projets ne semblent pas intégrer la dimension des organisations professionnelles comme une priorité. Des organisations de ce type sont pourtant particulièrement actives sur la zone (par exemple Faso Jigi, Faranfasi So, ou encore Sexagon) et elles ont certainement un rôle clé à jouer dans l'organisation de la filière.

## Conclusion

**Les nouveaux aménagements ont bien démarré sur la zone de l'Office du Niger.** Néanmoins les objectifs de surface sont revus à la baisse. Des incertitudes importantes persistent sur la finalité des projets, leurs bénéficiaires et les modalités de production qui seront retenues. Cette situation devrait continuer à alimenter les débats à l'intérieur et à l'extérieur de la zone.

**Ces aménagements peuvent présenter des innovations** car ils obligent à revenir sur des enjeux clés pour l'ensemble de la zone, notamment le foncier et l'eau.

**Toutefois un risque important de marginalisation et de conflits réside dans le peu de démarches menées sur la structuration et l'accompagnement de la profession agricole et des organisations professionnelles.** Ces organisations professionnelles ont certainement un rôle important à jouer pour assurer la viabilité économique des exploitations, et la réussite de la coexistence entre petits exploitants et aménagements agro-industriels.

## Références

Bélières, J. F., Barret, L., Sama, Z. C., Kuper, M., 2007. *Organisation et rôle de la profession agricole dans le développement des systèmes irrigués - quelques enseignements tirés du cas de l'Office du Niger au Mali*. In *L'avenir de l'agriculture irriguée en Méditerranée. Nouveaux arrangements institutionnels pour une gestion de la demande en eau*. Actes du séminaire Wademed, Cahors, France, 6-7 novembre 2006. Cirad, Montpellier, France.

Coulibaly, Y., Bélières, J. F., Koné, Y., 2006. *Les exploitations agricoles familiales du grand périmètre irrigué de l'Office du Niger au Mali: évolutions et perspectives*. Cahiers Agricultures, vol 15 n° 6: pp. 562-569.

Dave, B., 2008. *L'Office de tous les plans agricoles*. Défis sud n° 86, décembre 2008.

Marie, J., Morand, P., N'Djim, H., 2007. *Avenir du Fleuve Niger*. IRD éditions, collection expertise collégiale.

Spinat, J. B. et al., 2006. *Appui et conseil aux organisations paysannes en zone Office du Niger*. Traverses, n° 16.

Interview d'Abdalilah Youssef, directeur général de Malibya, au journal L'Aube, 10 novembre 2008.

*L'accaparement des terres de rizières met en péril la souveraineté alimentaire de l'Afrique*. Grain, janvier 2009.

*La grande braderie des terres agricoles*. Dominique Audibert, Le Point, 3 septembre 2009.

Sites internet : Office du Niger et MCA Mali.

## Remerciements

Je remercie Jean-François Bélières (Cirad) et Nouradine Zakaria Toure (Coordination Régionale des Usagers des Ressources Naturelles du Bassin du Niger) pour les échanges autour de cette note, ainsi que toutes les personnes rencontrées sur ce sujet.